

LE PONT, ORGANISME DE JUSTICE ALTERNATIVE

RAPPORT D'ACTIVITÉS

2001-2002

Nous devons nous évertuer à réduire les conflits, mais non à les supprimer.
Leur existence même est essentielle à la société ouverte.

Karl Popper, philosophe

Le Pont,
organisme de justice alternative

6, Wellington Sud, bureau
404

Sherbrooke (Québec)
J1H 5C7

Téléphone : (819) 565-2559

Télécopieur : (819) 565-9855

lepont@qc.aira.com

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2001-2002

NOTRE MISSION

En matière de gestion d'infractions, de litiges et de conflits, Le Pont voit à ce que les personnes concernées participent le plus activement possible au processus de règlement dans le respect des droits et de la dignité de chacun. De plus, ce dernier doit s'inscrire dans l'optique de la réparation des torts et de l'éducation des individus impliqués.

MOT DU DIRECTEUR

« Deux mille un, deux mille deux...! »

Le Pont porte bien son nom, venant lui-même établir son propre passage entre une époque et une autre. De juin 1987 à novembre 2001, l'organisation sert deux besoins distincts, la justice et l'insertion socioprofessionnelle. Aujourd'hui, ces deux missions bien différentes ont érigé demeure à part. Cette scission, bien opérée par les gens en place, donne naissance à deux conseils d'administration et à deux équipes indépendantes.

Ce jeu de l'évolution exprime bien la personnalité du Pont, organisme en constante mouvance. Ces changements insufflent donc une énergie nouvelle au caractère de l'organisation qui porte officiellement le nom de « **Le Pont, organisme de justice alternative** ». L'actualisation de sa dénomination sociale et de ses objets feront naître sous peu une nouvelle image, un nouveau logo.

Ce passage se trace à travers la mise en place de nouvelles pratiques dans le cadre du système de justice pour les mineurs, de la vie quotidienne dans les quartiers, de la sécurité publique pour les adultes, de la vie scolaire, etc.

Le présent bilan vous permettra de faire une incursion dans l'organisme de justice alternative de votre région et de constater la place des citoyens, qu'ils soient impliqués dans un conflit, un litige ou une infraction, qu'ils en soient concernés, qu'ils soient médiateurs bénévoles, administrateurs, collaborateurs ou partenaires.

Compte tenu du scindement de l'organisme et du départ de M. Jean Comtois, directeur du Pont depuis sa fondation, je suis heureux de prendre la relève et d'œuvrer avec des gens qui portent un intérêt sensible à la mission de l'organisme.

Pierre Marcoux
Directeur

LA STRUCTURE FORMELLE

L'organisme de justice alternative Le Pont œuvre au sein de différentes structures de justice. À la base, il accompagne les gens concernés à la suite de la commission d'une infraction ou d'un conflit. Il les guide dans divers processus de règlement tout en étant centré principalement sur la notion de réparation. Lorsque nous abordons les structures formelles, celles-ci sous-tendent les démarches ordonnées par les chambres de la jeunesse, par les cours municipales ainsi que les mesures dites de rechange. En provenance du centre jeunesse, ces dernières présentent une alternative à la judiciarisation. Il s'agit d'ententes décidées par un délégué à la jeunesse, représentant du Directeur provincial. Il est à noter que nos interventions dans la structure formelle émanent de situations dont la personne reconnue responsable est principalement mineure.

Les mesures à l'intérieur de la

Afin de bien saisir cette partie, il est nécessaire d'avoir à l'esprit qu'un individu peut être reconnu responsable de plusieurs délits. Il peut donc faire l'objet de plus d'un chef d'accusation et peut même devoir, dans quelques cas, réaliser plus d'une mesure. Voyons de plus près les mesures émanant de la structure formelle.

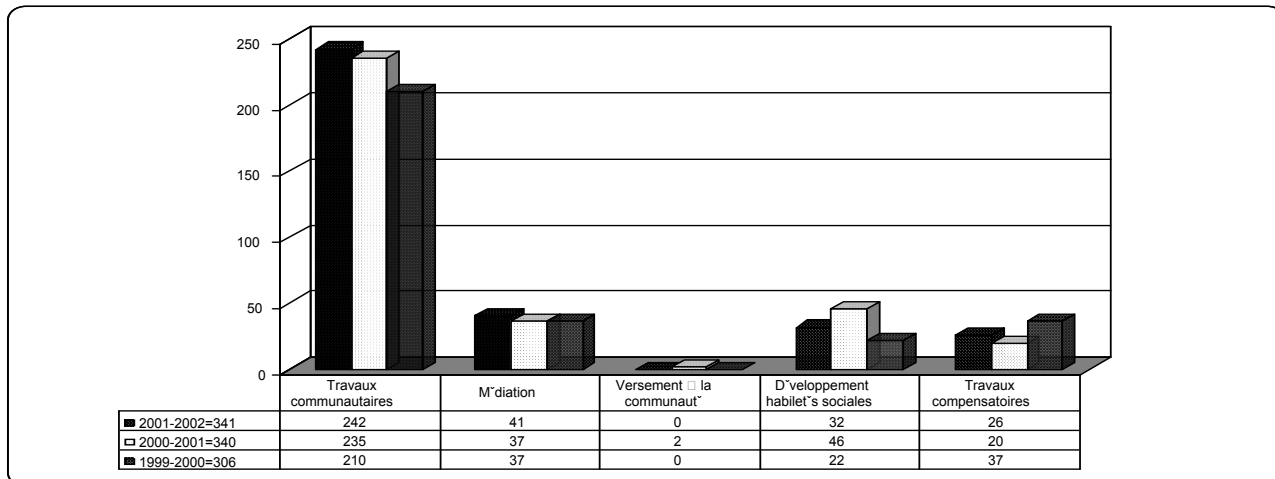
Durant ladite période, Le Pont a reçu 341 demandes formelles. De ce nombre, 206 proviennent d'ordonnances du tribunal (judiciarisation), 109 d'une évaluation du centre jeunesse

(déjudiciarisation) et 26 concernent le Code des procédures pénales.

Petit à petit, nous commençons à récolter le fruit de nos efforts afin de promouvoir la médiation. En effet, le pourcentage des demandes pour cette forme de règlement a augmenté de 1 % cette année passant de 11 % à 12 %. Parallèlement à cette hausse, les mesures de développement des habiletés sociales ont connu une légère baisse, de 11 % elles représentent maintenant 9,4 % des demandes. Nous souhaitons que ceci reflète une meilleure reconnaissance des bienfaits de la médiation, et ce, pour toutes les personnes impliquées

dans la situation délictuelle ou conflictuelle.

Répartition des demandes reçues durant l'année 2001-2002 en fonction du type de



mesures.*

* Il n'y a pas de distinction entre les ordonnances du tribunal et les mesures de rechange.

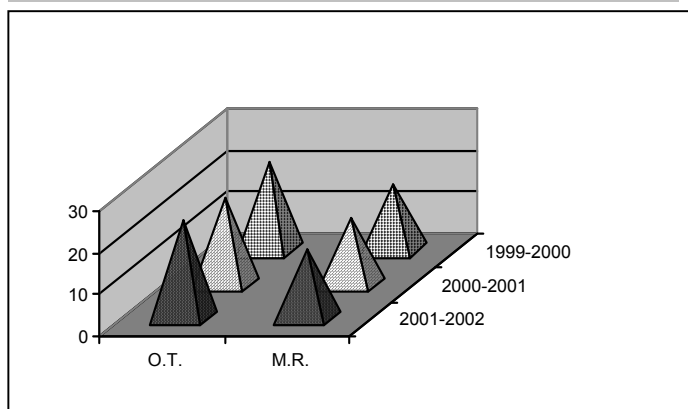
Profil des individus rencontrés

En 2001-2002, ceux qui ont été reconnus responsables sont principalement âgés de 17 ans, en troisième année de secondaire et 96 % sont francophones. 80 % ne sont pas connus de nos services et viennent à nos bureaux pour la première fois. Nous étendons nos services sur toute la région 05, mais 58 % résident à l'intérieur de la nouvelle ville de Sherbrooke. Les

deux autres localités où nous sommes intervenus davantage avec des adolescents sont celles de Richmond/Windsor et de Magog/Orford.

En parallèle aux données démographiques concernant les personnes contrevenantes, faciles à recueillir étant donné la multitude de services s'y adressant, les informations relatives aux personnes victimes sont quant à elles plus difficiles à obtenir.

Demandes en médiation



Nos outils de cueillette se développent d'ailleurs à cet effet. Pour l'instant, nous sommes en mesure de parler des personnes victimes rejointes par la médiation, processus leur donnant la chance de s'impliquer volontairement. Il reste encore beaucoup de chemin à faire afin d'améliorer la place qu'elles peuvent occuper dans le système sociojudiciaire et dans les décisions qui y sont prises. Cet élément est primordial pour le Pont.

Mesures de réparation envers les

Dans une optique de réparation, cette démarche permet de résoudre le différend ou l'infraction.

Ce processus confère à chacun d'exprimer son point de vue sur la situation, d'établir un dialogue et de rechercher des solutions afin d'en arriver à une entente satisfaisante.

Cet accord est l'aboutissement d'une négociation directe entre les parties lors d'une rencontre préparée et conduite par

des médiateurs. Elle peut également être la résultante d'une négociation indirecte lorsqu'il n'y a pas de face-à-face. Dans ces occasions, une tierce partie sert d'intermédiaire afin de faciliter le dialogue. Les lettres peuvent constituer un médium intéressant pour instaurer la communication entre les individus.

Les situations où les gens ont eu recours à la médiation touchent autant les délits dits contre la personne (voies de fait, vols qualifiés, menaces, agressions armées) que ceux contre le bien (introductions par effraction, vols divers, attentats à l'explosif, méfaits, fausses alertes).

Contrairement aux autres mesures où nous présentons nos données en matière de demandes reçues en cours d'année, nous vous illustrons celle-ci à l'aide de situations où nous sommes intervenus concrètement et pour lesquelles les services ont été rendus. Nous désirons en agissant ainsi préciser davantage nos interventions et nos intentions d'autant plus que nous donnons priorité à l'implication de toutes les personnes concernées dans le règlement d'une situation. Aussi, ne soyez pas étonnés de voir des chiffres qui paraissent divergents.

Nous avons accompagné 45 adolescents à travers le processus de médiation. De ce nombre, 23 demandes proviennent de la Chambre de la jeunesse tandis que 22 découlent d'ententes avec des délégués à la jeunesse au centre jeunesse.

Ainsi, nous avons contacté 66 personnes victimes, soit 51 individus touchés et 15 corporations (conseil de fabrique, commerces, municipalités, etc.). De ce nombre :

- * 76 % des personnes victimes ont consenti au processus de médiation;
- * 61% des personnes victimes ont pris part à une médiation directe, c'est-à-dire des rencontres de type face-à-face avec les adolescents contrevenants;
- * 39% des personnes victimes



Mesures de réparation envers la

Dans une optique de réparation, ces mesures permettent au jeune contrevenant de réparer dans sa communauté les torts causés par son délit en soutenant financièrement une organisation dans sa communauté ou en mettant à contribution ses capacités au profit de cet organisme afin de lui rendre service.

• Dédommagement financier

L'adolescent verse à un organisme sans but lucratif une compensation monétaire. Cette somme est proportionnelle au dommage causé et à sa capacité de payer.

Concernant cette mesure, des changements sont à prévoir pour l'année qui vient. Jusqu'à maintenant, le Centre jeunesse Estrie assumait encore la responsabilité de cette mesure. Dorénavant, nous nous occuperons d'accompagner les adolescents dans cette démarche. Quant aux mesures ordonnées par la

Chambre de la jeunesse, la responsabilité de gérer les dédommagements financiers incombe généralement au greffe à qui l'adolescent remet la somme d'argent demandée.

2 Les travaux communautaires

Il s'agit d'un service non rémunéré au profit d'un organisme de la communauté. Cette mesure permet à l'individu contrevenant de réparer symboliquement, lorsque possible, les torts vécus par son geste, et ce, au profit d'un organisme de sa communauté.

En 2001-2002, nous avons reçu 167 ordonnances de travail bénévole au profit de la communauté comparativement à 178 l'année dernière. Du côté du Programme de mesures de rechange, 75 demandes ont été orientées à nos bureaux, ce qui représente une certaine hausse puisque l'an dernier elles se chiffraient à 56.

Les travaux communautaires s'avèrent toujours aussi populaires comme mode de réparation privilégié par le système sociojudiciaire. En effet, ils constituent 71 % de nos

demandes de service. Nous continuons à nous questionner sur le choix de cette mesure, car celle-ci nous semble sur-utilisée, ce qui occasionne un certain nombre de difficultés.

3 Mesures de développement des

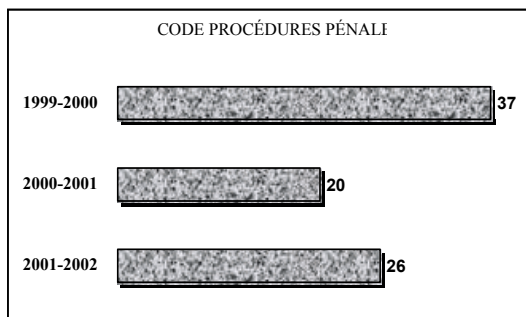
Il s'agit pour l'adolescent de s'impliquer dans des activités de formation, d'intégration sociale et de soutien lors de rencontres individuelles ou de groupe.

À caractère strictement éducatif, cette mesure centre son action sur les besoins d'apprentissage de l'individu contrevenant, et ce, directement en lien avec la commission du délit. En effet, il sera amené à identifier ses dits besoins et à participer à des activités pouvant y répondre. Par le biais de ces rencontres, nous désirons outiller les participants afin qu'ils gèrent leurs différends de façon plus pacifique. Dans ce cadre, des discussions sont entreprises avec les adolescents sur des moyens pour résoudre les conflits.

Les jeunes rencontrés dans le cadre de cette démarche ont commis le plus souvent des gestes à caractère violent (voies de fait, menaces) et des vols. Cette année, 15 demandes

proviennent du tribunal ce qui représente une diminution de 5 demandes comparativement à l'an dernier et 17 sont acheminées par le centre jeunesse, contrairement à 25 pour 2000-2001.

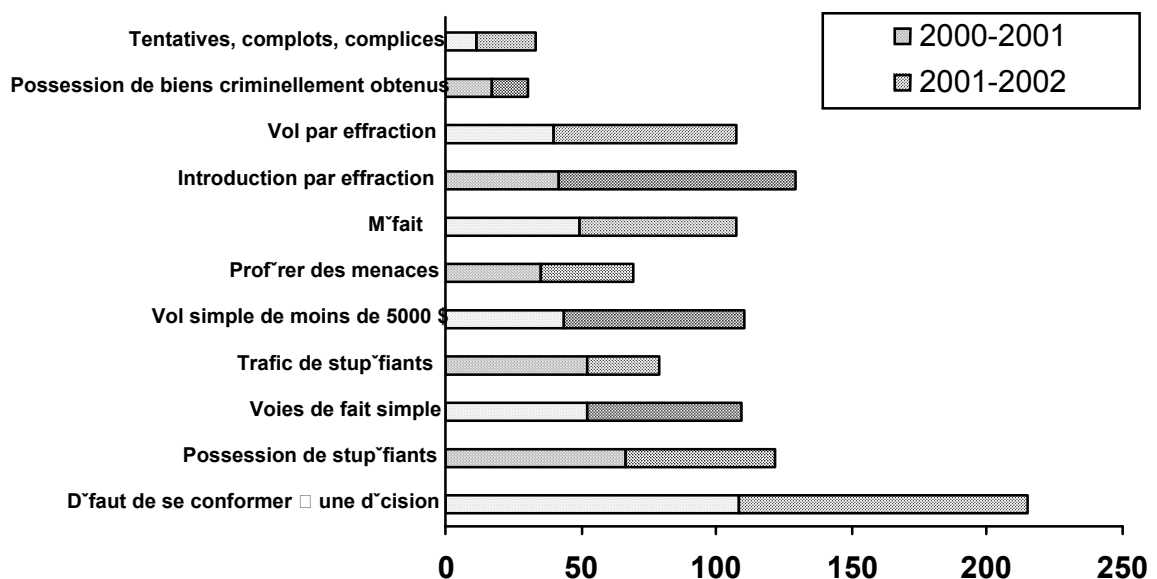
Les travaux compensatoires



Dans l'objectif de compenser le règlement d'une amende, l'individu contrevenant réalise un nombre d'heures de travail dans un organisme ou établissement de sa communauté. Les situations ayant fait appel aux travaux compensatoires proviennent toutes de la cour municipale ou de la Cour du Québec. Ce sont des infractions aux Codes de sécurité routière et aux règlements municipaux.

En terminant, nous avons connu une augmentation pour la mesure de travaux compensatoires, la proportion étant de 5,9 % l'an passé et de 7,6 % cette année.

Délits les plus fréquemment perpétrés par les jeunes contrevenants



LA STRUCTURE INFORMELLE

Au cours de la dernière année, ce volet a connu d'importants développements. Rappelons-nous que cette structure consiste à répondre aux demandes formulées directement au Pont sans passer par le système judiciaire. À l'intérieur de la structure informelle, Le Pont travaille présentement sur trois plans, soit les demandes de la communauté, la médiation de quartier et le Service de dialogue et de médiation victime contrevenant en cours de sentence.

Les demandes de la communauté

Au cours de l'année 2001-2002, la communauté estrienne a fait appel à nos services à 15 occasions. Plusieurs citoyens connaissaient déjà l'organisme ou avaient reçu de la publicité. Les autres demandes ont été orientées par des intervenants sociaux ou des policiers.

- *6 personnes nous ont approchés pour participer à un processus de médiation en lien avec des situations d'introductions par effraction, de vols, de méfaits, de conflits interpersonnels et de voisinage.
- *3 citoyens ont recueilli de l'information concernant la médiation.
- *4 autres individus nous ont contactés pour obtenir des

renseignements généraux ou encore des conseils.

- *2 demandes ont porté sur la réalisation d'ateliers de développement des habilités sociales.

La médiation de quartier

Nouvelle pratique au Québec, la médiation de quartier vise à résoudre les conflits vécus au quotidien par les citoyens. Nous parlons ici de conflits de voisinage, interpersonnels et les situations reliées à un acte criminel. Elle prend source au sein de la communauté même. En effet, ce sont des citoyens, supportés par l'organisme de justice alternative, qui décideront de l'aménagement organisationnel de l'unité à

l'intérieur de leur quartier et qui réaliseront les médiations. Nous

travaillons présentement à l'implantation de ce projet au sein de l'arrondissement no 4 de la nouvelle ville de Sherbrooke. Les échos du milieu sont jusqu'ici favorables et nous croyons que la prochaine année sera charnière dans le développement de la médiation de quartier.

Le Service de dialogue et de

médiation victime-contrevenant en

Ce service est une opportunité offerte aux personnes victimes et aux adultes ayant une sentence provinciale ou fédérale de communiquer afin de mieux comprendre et de mieux gérer l'événement qui les relie. Il s'actualise grâce à un partenariat entre le Pont et

la Fondation Le Parrain, initiatrice du projet. À l'heure actuelle, c'est le seul service du genre existant au Québec.

- * 5 démarches ont été réalisées, dont 4 médiations et 1 refus.
- * 2 démarches sont présentement en cours de réalisation.
- * 21 intervenants nous ont contactés afin de recueillir de plus amples informations.

Le centre de détention et les maisons de transition de Sherbrooke ainsi que le Pénitencier de Cowansville ont fait appel au service qui prend graduellement sa place au sein de la population.

LA POPULATION

Qu'ils soient supportés par les interventions du Pont ou touchés par ses autres types d'actions, qu'ils soient citoyens médiateurs, personnes ressources et travailleurs dans des organismes de la communauté, ce sont près de 850 personnes qui sont rejointes par la justice alternative.

Les personnes directement impliquées dans un événement

Ils sont environ 400 individus à avoir bénéficié des services offerts par Le Pont, incluant les responsables d'une situation répréhensible et les personnes ayant été victimes.

Les organismes de la

Parmi les organismes (ils sont environ 110) qui ont reçu des jeunes contrevenants cette année, certains se sont démarqués par leur ouverture ou encore leur grande capacité à accueillir ces personnes. Nous pouvons nommer, entre autres, Estrie-Aide qui a supervisé 23 travailleurs, la COOP d'Alentour, 16 travailleurs et l'école Sainte-Famille, 8. De leur côté, le RAME et Moisson Estrie ont assuré le suivi de 7 travailleurs. La SPA, l'école Montcalm et le Centre récréatif de Rock Forest en ont supervisé 6. La liste pourrait encore s'allonger, mais ne pouvant nommer tous les milieux ayant ouvert leurs portes à ces adolescents, Le Pont tient sincèrement à les remercier.

Les jeunes contrevenants ont quant à eux effectué un total de 1622 heures de travail bénévole au sein des organismes communautaires de la région. Les tâches qu'ils accomplissent sont généralement de l'aide à

l'entretien, de l'aide aux cuisines et des activités de tri dans le secteur de la récupération.

Nombre de jeunes contrevenants par type d'organismes

Organismes	Total
Associations culturelles et sociales	53
Écoles	48
Organismes d'entraide	42
Organismes jeunesse	25
Résidences pour personnes âgées	24
Municipalités	17
Loisirs	14
Centres communautaires	11
Garderies	9
Paroisses	9
Centre de récupération	7
Société protectrice des animaux	6
Agriculture/Environnement	5
Activités spéciales	2
Télé communautaire	2

Le Pont bénéficie de la collaboration de bénévoles pour accompagner les citoyens dans les différents processus de règlement des conflits, litiges et infractions. Ces personnes formées officient en tant que **médiateurs** et

provinciale entre les centres jeunesse et les organismes de justice alternative du Québec

Une entente cadre provinciale sur le Programme de mesures de rechange a été adoptée par l'association des centres jeunesse et les organismes de justice alternative du Québec. Cette entente revoit le sens du programme et les responsabilités respectives des deux organisations. La justice réparatrice devient ainsi une priorité donnant une place à la personne victime et orientant le choix des mesures aux jeunes contrevenants.

La médiation scolaire au secondaire

Par le biais de la médiation, nous voulons proposer une façon plus éducative de faire face aux conflits et privilégier du même coup le règlement à l'amiable des situations conflictuelles. Nous souhaitons permettre l'établissement de relations plus harmonieuses à l'intérieur de l'école et supporter du même coup les gens œuvrant dans le milieu scolaire. Favorisant une meilleure pédagogie de la résolution des conflits, nous avons pensé offrir le service en trois volets : la sensibilisation à la résolution de conflits, le service de médiation et la formation en médiation. Cette année, la relance auprès de certains établissements scolaires secondaires de la Ville de Sherbrooke a fait peu de vagues. À l'école Du Phare, une rencontre a été réalisée avec des élèves formés en résolution de conflits. Celle-ci avait comme visée de permettre aux étudiants d'expérimenter à nouveau le contenu donné lors de la formation de l'année précédente.

La Coalition pour la justice réparatrice en Estrie

Le Pont a mis sur pied, avec les Services d'aide Bruno-Dandeneault et la Fondation Le Parrain, la Coalition pour la justice réparatrice. Celle-ci voit à réfléchir et à promouvoir ce type de réaction sociale face à la

criminalité. Le Pont y joue un rôle source. La mission de la Coalition a été présentée à la Table juridico-correctionnelle de la région ainsi qu'aux Services d'aide Bruno-Dandeneault.

Les simulations de procès à la Chambre de la jeunesse

Dans le cadre d'un projet pilote entre le ministère de l'Éducation et le ministère de la Justice du Québec, Le Pont participe à des procès simulés dans le cadre de la Loi sur les jeunes contrevenants. Il a présenté la médiation à des élèves du 3^e cycle du primaire ainsi qu'à deux groupes d'étudiants en service social de l'Université de Sherbrooke.

ACTIVITÉS DE DÉVELOPPEMENT

consécutives, une **soirée sur la justice réparatrice** est organisée dans le cadre de la Semaine nationale du même nom. Cette soirée, animée par Mme Diane Martin du réseau TVA, s'est tenue au Collège de Sherbrooke sous le thème « **Le système de justice doit-il ou arrive-t-il à régler les conflits ?** ». Le Pont a réussi à réunir le chef de la police municipale de Sherbrooke, une criminologue de l'Université de Montréal, une professeure en droit de l'Université de Sherbrooke, le responsable du Bureau de droit criminel à l'Aide juridique et un avocat médiateur.

La Semaine de la justice réparatrice

Pour la troisième année

Le Pont a bénéficié d'une formation provinciale sur la médiation de quartier, la médiation scolaire et les boutiques de droit, dispensée par M. Jean-Paul Bonafé-Schmitt et Mme

Christiane Wicky
qui ont mis sur pied des programmes similaires à Lyon, en France.

conflits, la Loi sur les jeunes contrevenants et sur l'ensemble de ses propres services. Cette année, nous avons rejoint différents groupes intéressés par la question.

PRÉSENTATION S DIVERSES

- ⊕ Les étudiants en technique policière du Collège de Sherbrooke
- ⊕ Les étudiants en service social de l'Université de Sherbrooke
- ⊕ L'Association des résidences communautaires du Québec (en collaboration avec la Coalition pour la justice réparatrice)
- ⊕ Les Cadets de la marine
- ⊕ Les dames de l'AFEAS
- ⊕ Différents acteurs lors du Colloque national sur la prévention de la criminalité « D'une cours à l'autre »
- ⊕ La population lors de la tenue d'un kiosque au Palais de justice dans le cadre des « Rendez-vous de la justice »

Le Pont anime des ateliers et effectue des présentations abordant des thèmes tels que la résolution de

IMPLICATIONS

u sein des organisations suivantes :

- ✧ La Table jeunesse de l'Estrie;
- ✧ La Table juridico-corrrectionnelle de la région;
- ✧ Le conseil d'administration de la Fondation Le Parrain;
- ✧ Le conseil d'administration du Regroupement des organismes de justice alternative du Québec (ROJAQ);
- ✧ Le comité de nouvelles pratiques du Regroupement des organismes de justice alternative du Québec (ROJAQ).

Le Pont s'implique

a

CONCLUSION

La prochaine année, déjà en cours depuis avril 2002, verra le Pont arborer son nouveau logo et connaîtra sans doute les premières éclosions de ce qu'il a semé en cours de route. L'entente cadre provinciale entre organismes de justice alternative et centres jeunesse s'implantera progressivement d'ici avril 2003; le Service de dialogue et de médiation en cours de sentence s'enracinera plus profondément; une unité de médiation de quartier se déploiera peut-être dans Sherbrooke et nous demeurerons attentifs aux besoins des écoles secondaires de recourir à nos services. Nous serons également interpellés par la nouvelle Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents qui devrait, si la tendance se maintient, entrer en vigueur en avril 2003.

Pour Le Pont, la reconnaissance du potentiel des citoyens dans la gestion des situations qui leur appartiennent est primordiale. Les expériences menées depuis quelques années, toutes appuyées par la formation et la collaboration de partenaires, la réponse des citoyens touchés ainsi que l'évolution internationale de la médiation et de la justice réparatrice nous permettent d'être optimistes quant à l'amélioration des rapports humains.

Le Pont a pour moteur une équipe critique et dynamique et se voit heureux de faire partie activement de cette évolution.

L'ÉQUIPE

- M. Pierre Marcoux, directeur
- Mme Céline Ménard, adjointe administrative
- M. Laurent Côté, intervenant
- Mme Marie-Josée Leduc, intervenante
- Mme Jo-Hanna Newnham, intervenante
- M. Marcel Villeneuve, intervenant

- Mme Marylaine Bouchard, stagiaire

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Du 1^{er} avril 2001 au 7 novembre 2001

- M. Gilles Carrier, Ferblanterie Gilles Carrier et fils
- M. Gaétan Cloutier, Services d'aide Bruno-Dandeneault
- Mme Anie Lacroix, Villa Marie-Claire
- M. Stéphane Langlois, Centre d'intervention en violence, abus et agressions sexuels de l'Estrie (CIVAS)
- M. Michel Leboeuf, Commission scolaire de la Région-de-Sherbrooke

À partir du 8 novembre 2001

